

Communiqué de presse

Le Conseil National des Centres Commerciaux a pris connaissance des annonces faites par le Premier Ministre concernant le déconfinement dans le commerce et apprécie leur pertinence.

La réouverture de tous les commerces -sauf les cafés, bars, restaurants et cinémas- à partir du 11 mai est une étape importante et très attendue. Les centres commerciaux pourront ainsi assurer de nouveau leur rôle social et économique dans les territoires.

S'agissant des centres commerciaux de plus de 40 000 m², le CNCC et ses adhérents s'attacheront dans les prochains jours à comprendre les raisonnements et modes de calcul retenus puis à apporter les réponses attendues par les préfets sur les questions de bassins de vie et leurs rapprochements avec les zones de chalandise de chaque centre commercial.

Le CNCC rappelle que ses adhérents (bailleurs, locataires et prestataires) mettront tout en œuvre pour accueillir dans des conditions sanitaires optimales la clientèle des centres commerciaux. Il a pris dans ce sens des engagements vis-à-vis du gouvernement à travers la mise en place de nombreuses mesures-barrières. A ce propos, il rappelle que les grands centres commerciaux disposent pour ce faire de moyens techniques et humains sans équivalent et sont rompus à l'application stricte des directives préfectorales.

Il souligne enfin que pendant la période de confinement, 80% des centres commerciaux sont demeurés ouverts pour que les surfaces alimentaires et les pharmacies continuent à fonctionner, assurant ainsi une mission solidaire dans les territoires.

À propos du CNCC

Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

Contact Presse :

communication@cncc.com

Agence Shan pour le CNCC

Rachel Thannberger

rachel.thannberger@shan.fr

06.13.21.31.02

Delphine Bosc

Delphine.bosc@shan.fr

07.76.09.21.71